

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 669

18 septembre 1998

SOMMAIRE

| | | | |
|--|------------|--|--------------|
| Actio Conseil S.A., Luxembourg | page 32065 | Fullgraph S.A., Luxembourg | 32105 |
| Aladino Holding S.A., Luxembourg 32095, 32098, | 32099 | KB Bonds, Sicav, Luxembourg | 32108 |
| Bamberg Finanz AG, Luxembourg | 32109 | KB Lux Bond Fund, Sicav, Luxembourg | 32108 |
| Bellevue Promotion S.A. Holding, Luxembourg .. | 32105 | KB Renta, Sicav, Luxembourg | 32112 |
| Biscarrosse Holding S.A., Luxembourg | 32106 | Ludovica S.A., Luxembourg | 32107 |
| Capinco S.A., Luxembourg | 32111 | Made by Sam's S.A., Luxembourg | 32107 |
| Capital International Kokusai Fund | 32075 | Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg | 32107 |
| Cellmark S.A., Luxembourg | 32089 | Nordbanken International Fund, Luxembourg .. | 32074 |
| Centenia Finance S.A., Luxembourg | 32107 | Pandinvest S.A., Luxembourg | 32111 |
| Ciccarelli International S.A., Luxembourg | 32093 | Parbat Finance S.A., Luxembourg | 32106 |
| Clarilux, S.à r.l., Luxembourg | 32099 | Pratulo A.G., Luxembourg | 32109 |
| Compagnie Financière pour l'Équipement de l'Hôtellerie S.A., Luxembourg | 32109 | SBC Core Portfolio, Fonds Commun de Place- ment, Luxembourg | 32066 |
| Covesco S.A., Luxembourg | 32105 | Specaly Aligros S.A., Howald | 32105 |
| C.V.L. Chassis Veranda Luxembourg S.A., Stein- fort | 32101 | Stahlbeteiligungen Holding S.A., Luxembourg .. | 32085 |
| Danske Fund, Fonds Commun de Placement . . . | 32075 | Superlux S.A., Luxembourg | 32104 |
| 37 Degrés S.C.I., Bridel | 32087 | Syrio S.A., Luxembourg | 32103 |
| Desalline S.A., Luxembourg | 32109 | Tailor Luxembourg S.A., Luxembourg | 32104 |
| Fidelity Far East Fund, Sicav, Luxembourg | 32110 | Ubam, Sicav, Luxembourg | 32108 |
| Fidelity Funds, Sicav, Luxembourg | 32106 | Unico Umbrella Fund, Luxembourg | 32110 |
| Fidelity Special Growth Fund, Sicav, Luxembourg | 32110 | Viking Fund, Sicav, Luxembourg | 32112 |
| Firo S.A., Luxembourg | 32111 | Whitefield Investment Corporation S.A., Luxem- bourg | 32092 |
| Fleming (FCP) Fund Series Management Com- pany S.A., Senningerberg | 32066 | Yeoman International Holdings S.A., Luxem- bourg | 32085, 32087 |
| Fleming Fund Series | 32077 | | |

ACTIO CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.410.

L'assemblée générale annuelle du 1^{er} juillet 1998 a décidé de répartir le bénéfice de LUF 14,337,954,- comme suit:

Réserve légale: LUF 300.000,-

Report à nouveau: LUF 14.037.954,-

Pour ACTIO CONSEIL S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(28503/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1998.

SBC CORE PORTFOLIO, Fonds Commun de Placement.
Verwaltungsgesellschaftssitz: L-2010 Luxemburg, 291, route d'Alon.
H. R. Luxemburg B 55.918.

Der Verwaltungsrat der SBC CORE PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Verwaltungsgesellschaft des Fonds Commun de Placement SBC CORE PORTFOLIO, hat mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, folgende Änderungen im Verwaltungsreglement vorzunehmen:

Art. 1 und 3. Aufgrund der Fusion des SCHWEIZERISCHEN BANKVEREINS (LUXEMBURG) AG, Depotbank des obengenannten Fonds, mit der UNION DE BANQUES SUISSES (LUXEMBOURG) S.A. per 1. Juni 1998 wurden die beiden Artikel angepasst.

Der SCHWEIZERISCHE BANKVEREIN (LUXEMBURG) AG wird hierbei durch die UBS (LUXEMBOURG) S.A. mit Sitz in 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxemburg ersetzt.

Art. 4. Anlagepolitik. Das Wort «weltweit» wird gestrichen.

Die beiden Sätze «Jedes Kompartiment darf zusätzlich, auf akzessorischer Basis, angemessene flüssige Mittel in der Währung des jeweiligen Kompartimentes, sowie in anderen Währungen, in denen Anlagen getätigt werden, halten. Die Kompartimente sind in der Währung libelliert, welche in ihrer Namensbezeichnung aufgeführt ist» werden gestrichen.

Der letzte Absatz erhält folgenden neuen Wortlaut: «Die Währungsangabe bezeichnet die jeweilige Rechnungswährung der Kompartimente und bildet nicht zwingend den Anlageschwerpunkt. Die Anlagen in XEU umfassen Anlagen in allen Währungen des XEU-Währungskorbes. Die Rechnungswährung ist somit auch die Währung, in der Zeichnungen und Rücknahmen abgerechnet werden, allfällige Ausschüttungen erfolgen und die Performance berechnet wird. Mit der Einführung der europäischen Währungsunion erfolgt eine automatische Umstellung der davon betroffenen Rechnungswährungen in Euro. Bei den Kompartimenten, welche den Euro als Rechnungswährung haben werden, umfasst dies alle Währungen der EWU-Teilnehmerländer.»

Art. 4. Anlagepolitik. - Anlagebegrenzungen. Punkt 2d) erhält folgenden neuen Wortlaut: «Auf akzessorischer Basis kann jedes Kompartiment flüssige Mittel in denjenigen Währungen, in denen Anlagen getätigt werden, halten.»

Art. 9. Aussetzung der Berechnung des Inventarwertes, der Ausgabe und Rücknahme der Anteile. Im zweiten Abschnitt wird «ausserhalb der üblichen Feier- und Urlaubstage» gestrichen.

Art. 12. Ausschüttungen. Die Verwaltungsgesellschaft wird berechtigt, die Ausschüttung von Zwischendividenden sowie die Aussetzung der Ausschüttungen zu bestimmen.

Luxemburg, den 14. August 1998.

SBC CORE PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 1998, vol. 510, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34838/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 1998.

FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the seventh of August.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

1.- FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves,

here represented by Mr Timothy J. Winfield, Assistant Manager, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Senningerberg, on August 5, 1998.

2.- FLEMING FLAGSHIP ADVISORY COMPANY S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves,

here represented by Mr Timothy J. Winfield, prenamed,
by virtue of a proxy given in Senningerberg, on August 5, 1998.

The prenamed proxies, after having been signed *in varietur* by all the appearing parties and the notary executing remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a Company in the form of a société anonyme under the name of FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY S.A. (the Company).

Art. 2. The Company is established for an undetermined period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The purpose of the Company is the creation, administration and management of FLEMING FUND SERIES (the «Fund») and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund.

The Company shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities or assets, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg law of 30th March 1988 governing collective investment undertakings.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Senningerberg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. The corporate capital is set at three hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 360,000.-) consisting of one hundred and eighty (180) shares in registered form with a par value of two thousand United States Dollars (USD 2,000.-) per share.

The Company may issue registered certificates representing shares of the Company.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, the transfers of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

If at any time any shareholder desires to sell or transfer any of his shares, he shall first offer the said shares to the other shareholders at the net asset value at the date of application as certified by an independent accountant appointed by the Company and in proportion to the ratio of their shareholding. If, upon this first offer, any shareholder rejects the offer, or fails to accept it in full within one month, his rights shall pass to the accepting shareholders in proportion to the ratio of the shareholding achieved by the acceptance of the first offer. The shares not accepted within two months may be sold to a third person within further three months provided, however, that the party thus offering the shares to a third party shall first notify the other shareholders of the identity of the prospective purchaser and that, within fifteen days of such notification, the shareholders may exercise their right of purchasing the shares at the net asset value as specified above, and provided further that the party thus offering the shares must obtain the approval by the Board of Directors of the sale to such third party. The shareholders may consult to agree upon a manner of transfer other than that provided above.

No transfer mortis causa is valid towards the Company without prior approval of the beneficiary by the Board of Directors. Whenever such authorization or approval is withheld, the Board of Directors shall purchase the shares for the Company or appoint another shareholder or other shareholders who shall purchase them at their net asset value as aforesaid.

Art. 6. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Senningerberg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday of the month of September at 3.00 p.m. and for the first time in 1999. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the statutory auditor, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least 8 days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and published in accordance with the requirements of law.

If however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least 3 members, who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

The first directors shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Company, and shall remain in office until the annual general meeting of shareholders in 1999 and until their successors are elected.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors, from time to time, may appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such waiving. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. Directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director, associate or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding

sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The general manager of the Company (if appointed) shall be the chief operating officer and chief executive officer of the Company and shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company and with carrying out all acts in furtherance of the corporate policy and purpose.

Art. 17. The Company will be bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of directors.

Art. 18. The operations of the Company, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by a statutory auditor. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The statutory auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Company, and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the 1st April of each year and shall terminate on the 31st March of the following year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st March 1999.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend of the Fund into the currency of their payment.

The Board of Directors may decide to declare interim dividends subject to the conditions set forth in the law.

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto and the Luxembourg law of 30th March 1988 governing collective investment undertakings.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed as follows:

| | | |
|---|----------------|------------------|
| 1.- FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., prenamed | 179 Shares | USD 358,000 |
| 2.- FLEMING FLAGSHIP ADVISORY COMPANY S.A., prenamed | <u>1 Share</u> | <u>USD 2,000</u> |
| Total: | 180 Shares | USD 360,000 |

The shares have all been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of three hundred and sixty thousand United States Dollars (USD 360,000.-) is from now on at the free disposal of the company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Valuation of the corporate capital

For the purpose of registration, the corporate capital is valued at thirteen million one hundred twenty-five million six hundred Luxembourg Francs (13,125,600.-).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two hundred and twenty thousand Luxembourg Francs.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

General Meeting of Shareholders

The above-named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

First resolution

The Meeting elected as Directors:

- 1) Mr Veit O. Schuhen, Managing Director of FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg.
- 2) Mr Henry C. Kelly, Director of FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg.
- 3) Mr Richard Goddard, Director of FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg.

Second resolution

The meeting elected as statutory auditor:

DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Third resolution

The registered office of the Company is fixed at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, ici représentée par Monsieur Timothy J. Winfield, Assistant Manager, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Senningerberg, le 5 août 1998.
- 2) FLEMING FLAGSHIP ADVISORY COMPANY S.A. une société anonyme, ayant son siège à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, ici représentée par Monsieur Timothy J. Winfield, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Senningerberg, le 5 août 1998.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'il agit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY S.A. (la Société).

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout instant par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 3. L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de FLEMING FUND SERIES (le «Fonds»), et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ce Fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières ou actifs, procéder à toutes inscriptions et à tous transferts à son nom et au nom des tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour compte du Fonds et des unités du Fonds tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif.

Art. 4. Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec

l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent soixante mille Dollars des Etats-Unis (\$US 360.000,-), représenté par cent quatre-vingts (180) actions nominatives d'une valeur nominale de deux mille Dollars des Etats-Unis (\$US 2.000,-) par action.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions, les transferts des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Lorsqu'un actionnaire désire vendre ou transférer tout ou partie de ses actions, il devra les offrir en premier lieu aux autres actionnaires à la valeur d'inventaire au jour de son offre, cette valeur étant à certifier par un expert-comptable à désigner par la Société et l'offre étant à faire en proportion des participants de ces autres actionnaires. Au cas où un ou plusieurs actionnaires n'acceptent pas cette première offre ou omettent de l'accepter dans le délai d'un mois, leurs droits passent aux actionnaires qui l'ont acceptée en proportion de leurs participations telles qu'elles résultent de leur acceptation de la première offre. Les actions qui n'auront pas été acceptées dans un délai de deux mois pourront être vendues à des tiers dans le délai subséquent de trois mois étant entendu, toutefois, que l'actionnaire offrant devra d'abord notifier aux autres actionnaires l'identité de l'éventuel acquéreur et que dans la quinzaine de cette notification, les actionnaires pourront exercer leur droit de préférence à la valeur d'inventaire selon les termes spécifiés ci-avant; étant en outre entendu que l'actionnaire offrant devra obtenir l'approbation par le Conseil d'Administration de la vente audit tiers acquéreur. Les actionnaires pourront se concerter et s'entendre sur des conditions de transfert autres que celles définies ci-dessus.

Aucun transfert à cause de mort n'est opposable à la Société sans que le bénéficiaire ait été approuvé par le Conseil d'Administration. Au cas où le Conseil d'Administration refuse l'approbation, il devra soit acquérir les actions pour le compte de la Société ou désigner un ou plusieurs actionnaires qui les acquerront à la valeur d'inventaire dans les conditions ci-avant.

Art. 6. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, telles qu'établies à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Senningerberg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le troisième mercredi du mois de septembre à 15.00 heures et pour la première fois en 1999. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par fax ou par tout autre moyen électronique pouvant établir cette désignation, une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration ou le commissaire, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Les premiers administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et resteront en fonctions jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 1999 et jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un administrateur-délégué, éventuellement des directeurs généraux-adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par fax ou par tout autre moyen électronique pouvant établir cette désignation, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, par fax ou par tout autre moyen électronique pouvant établir cette désignation, un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné

pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 16. Le directeur général de la Société sera le chef d'exploitation et d'exécution de la Société et aura pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la Société, ainsi que l'accomplissement de son objet et la poursuite de l'orientation générale.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 18. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le premier commissaire sera élu par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 19. L'exercice social commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et qui se terminera le 31 mars 1999.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la répartition des dividendes quand elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en une monnaie choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.

Le Conseil d'Administration peut déclarer des dividendes intérimaires aux conditions prévues par la loi.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 23. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif.

Souscription - Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

| | | | |
|---|-------------|------|---------|
| 1. FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., prédésignée | 179 Actions | \$US | 358,000 |
| 2. FLEMING FLAGSHIP ADVISORY COMPANY, prédésignée | 1 Action | \$US | 2.000 |
| Total: | 180 Actions | \$US | 360.000 |

Les actions ont toutes été libérées à cent pour cent (100%) par paiement en espèces, de sorte que la somme de trois cent soixante mille Dollars des Etats-Unis (\$US 360.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation du capital social

A telles fins que de droit, le capital social qui précède est évalué à treize millions cent vingt-cinq mille six cents francs luxembourgeois (13.125.600,-).

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent à approximativement deux cent vingt mille francs luxembourgeois.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- 1) Monsieur Veit O. Schuhen, Administrateur-Délégué de FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg.
- 2) Monsieur Henry C. Kelly, Administrateur de FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg.
- 3) Monsieur Richard Goddard, Administrateur de FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée a élu comme commissaire:
DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Troisième résolution

Le siège social de la Société a été fixé au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les mêmes comparants ont signé avec, Nous, notaire le présent acte.

Signé: T. J. Winfield, J.- J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 août 1998, vol. 835, fol. 86, case 5. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 1998.

J.-J. Wagner.

(34366/239/523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1998.

**NORDBANKEN INTERNATIONAL FUND,
A Mutual Fund under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg.**
Registered office: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

MANAGEMENT REGULATIONS

Amendments

Between

1. NORDBANKEN INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., on behalf of NORDBANKEN INTERNATIONAL FUND with registered office at Centre Europe, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg (hereinafter the «Management Company»).

And

2. BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A. with registered office at Centre Europe, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg (hereinafter the «Custodian»).

It has been agreed to amend the Management Regulations of October 1996 as follows:

Art. 2. - The Management Company. Insert after the third paragraph the following paragraph:

«The board of directors of the Management Company may also appoint any investment managers necessary to implement the investment policy, objectives and management of the Fund on behalf of the Management Company under the final control and supervision of the board of directors of the Management Company. Such appointed investment managers are authorized to delegate the investment management services they provide to any of their affiliates and to delegate other services to any party, or to engage the services of any party, acting as agent in the performance of all or any of their services, subject to the Management Company's prior approval for all such delegations.»

Art. 15. - Charges of the Fund. In the last indent 3, the words in parentheses read:

«(including the investment management and advisory fees)»

Art. 20. - Duration of the Fund, Dissolution, Liquidation and Merger. The second sentence of the first paragraph under the section entitled «Liquidation of Sub-Funds» reads:

«Such decision may arise in case the net assets of one Sub-Fund fall below SEK 50 million or in any event the Management Company thinks it necessary for the interest of the Sub-Fund.»

Luxembourg, August 31, 1998.

NORDBANKEN INTERNATIONAL FUND
MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

BANQUE CARNEGIE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Pour copie conforme
A. Schmitt
avocat avoué

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1998, vol. 511, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36959/275/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1998.

CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND.*Amendment to the Management Regulations*

Upon decision of CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., the «Management Company») as Management Company to CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND (the «Fund»), the Management Regulations of the Fund effective 14th April, 1998 are amended as follows:

1. The second sentence of the second paragraph of Article 4 is amended to read as follows:

«While the assets of the Fund are invested with full geographical flexibility, the emphasis will be on securities of companies located primarily in countries which are from time to time contained in the Morgan Stanley Capital International Kokusai Index (the MSCI Kokusai Index») together with Luxembourg, giving due consideration to economic, social and political developments, currency risks and the liquidity of the various national markets.»

2. The paragraph immediately following paragraph 1) (a) (iii) of Article 5 is amended to read as follows:

«(For this purpose, an «Eligible State» means any country from time to time contained in the MSCI Index together with Luxembourg and an «Eligible Market» shall mean an official stock exchange or Regulated Market in an Eligible State).»

3. The first sentence of the second paragraph of clause 1) (c) of Article 5 is amended to read as follows:

«The 10% limit laid down in paragraph (ii) above will be increased to a maximum of 35% in respect of securities which are issued or guaranteed by a member State of the European Community (a «Member State»), its local authorities, or by any other State from time to time contained in the MSCI Kokusai Index or by public international bodies of which one or more Member States are members, such securities not being included in the valuation of the limit of 40% under (ii) above.»

4. The third paragraph of clause 1) (c) of Article 5 is amended to read as follows:

«Where the Fund's assets are invested in accordance with the principle of diversification of risk in securities issued or guaranteed by a Member State, by its local authorities, or by any other State from time to time contained in the MSCI Kokusai Index, or by public international bodies of which one or more Member States are members, up to 100% of the Fund's net assets may be invested in such securities, provided that at least six different issues are held and securities from one issue do not account for more than 30% of the total net assets.»

This amendment to the Management Regulations will come into effect five days after its publication in the Luxembourg Mémorial.

Luxembourg, as of 9th September, 1998.

CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI
FUND MANAGEMENT S.A.
As Management Company
Signature

CHASE MANHATTAN
BANK LUXEMBOURG S.A.
As Custodian for approval
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37969/260/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

DANSKE FUND, Fonds Commun de Placement.**AMENDMENT AGREEMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS**

Between:

- 1) DANSKE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., a Luxembourg public limited company with its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Management Company»); and
- 2) DEN DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg Bank under the form of a public limited company with its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Custodian»);

Whereas:

a) Pursuant to the Management Regulations of DANSKE FUND, a Luxembourg undertaking for collective investment in transferable securities (the «Fund»), the Management Company may, with the approval of the Custodian, amend the Management Regulations of the Fund, in whole or in part.

b) The Management Company and the Custodian are satisfied that the amendments proposed to be made to the Management Regulations are in the best interests of the holders of Units; the Amendment to the Management Regulations as agreed below shall become effective five days after its publication in the Mémorial.

Now therefore it is agreed as follows:

The Custodian and the Management Company hereby agree to amend the Management Regulations as follows:

1. Art. 1. The Fund.

- Amendment of the third paragraph which shall henceforth read as follows:

«Units in the Fund (the «Units») will be issued in the form of written confirmations (the «Unit Confirmation») in registered form.».

- Amendment of the sixth paragraph which shall henceforth read as follows: «DEN DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A. has been appointed Custodian and Central Administration Agent.».

- Addition of the following paragraph: «All references in these Management Regulations to «ECU» are to the European Currency Unit and should be read as «EURO» from January 1st, 1999.».

2. Art. 2. The Management Company.

Replacement of the last sentence by the following paragraph:

«The Management Company shall be paid by the Fund a fee of 0.75% per annum in respect of the Portfolios investing in bonds and shares and a fee of 0.5% per annum in respect of the Portfolios investing in short-term transferable debt securities, in each case calculated on each Valuation Day on the net assets of the relevant Portfolios and paid quarterly in arrears.»

3. Art. 3. The Custodian.

- The heading of this Article shall henceforth read as follows:

«The Custodian and The Central Administration Agent».

- The third indent of the eighth paragraph shall henceforth read as follows:

«pay the redemption price of Units of the relevant Portfolio in accordance with Article 11 of the Management Regulations against receipt of the appropriate Unit Confirmation(s);».

- Addition of the following paragraphs:

«The Custodian has furthermore been appointed as Central Administration Agent for the Fund which will be responsible for the general administrative duties required by the law of 30th March 1988 and in particular for the calculation of the Net Asset Value and the maintenance of accounting records. The Central Administration Agent is entitled to the fees agreed with the Management Company, payable from the assets of the Fund; this fee will not be in excess of 0.1 per cent per annum, based on the net assets of the Fund as determined on each Valuation Day and payable quarterly in arrears.».

4. Art. 5. Investment Policy and Investment Restrictions.

- Paragraph (1) (a): the definition of «Eligible State» shall include the following countries:

«an «Eligible State» shall mean any Member State of the Organisation for the Economic Cooperation and Development («OECD»), Hong Kong, Singapore, Malaysia, China, Taiwan, Thailand, Indonesia & the Philippines;».

- Paragraph (1) (a): the last paragraph shall henceforth read as follows:

«provided that the Fund may also invest in transferable securities which are not Eligible Transferable Securities or in debt instruments which, because of their characteristics, are treated as equivalent to transferable securities being, inter alia, transferable, liquid assets and having a value which can be accurately determined on each Valuation Day, provided that the total of such debt instruments and of investment other than the Eligible Transferable Securities, shall not exceed 10 per cent of the net assets attributable to any Portfolio.»

- Paragraph (1) (d) shall henceforth read as follows:

«The Fund shall not (i) own more than 10 per cent of the outstanding securities of any one issuer or (ii) acquire shares carrying voting rights which would enable the Fund to exercise significant influence over the management of the issuing body.»

5. Art. 6. Issue of Units and Restrictions on the Issuance of Units.

- The first paragraph is amended as follows:

«Subject to the limitations provided herein, any individual or legal entity can acquire Units by subscribing and paying the issue price.»

- The second sentence of the second paragraph is amended as follows:

«On receipt of a subscription by the Management Company, the relevant Units will be allocated on a Valuation Day according to Article 9 of the Management Regulations by the Management Company and issued upon receipt of the issue price without undue delay by the Custodian by delivering Unit Confirmations pursuant to Article 8 of the Management Regulations in the corresponding amount.»

6. Art. 7. Conversion of Units.

The first paragraph is amended as follows:

«Holders of Units of each Portfolio will be entitled to convert some or all of their holding into Units of another Portfolio open for subscription on any day which is a Valuation Day for both relevant Portfolios, by making application to the Management Company or the agent appointed by it for this purpose, including the relevant information and the Unit Confirmation(s).»

7. Art. 8. Certificates and Unit Confirmation.

This Article will henceforth read as follows:

«Article 6 Unit Confirmation(s).

At the request of a purchaser of Units and as instructed by the Management Company, the Custodian will issue Unit Confirmations, made out to the owner in respect of the Units acquired.»

8. Art. 11. Redemption of Units.

The second sentence of the first paragraph will henceforth read as follows:

«Subject to Article 9 last paragraph of these Management Regulations, this redemption will take place against presentation of the Unit Confirmation(s) at the Net Asset Value per Unit in the relevant Portfolio determined on the Valuation Day following the day on which the Unit Confirmation(s) are presented, less a redemption charge of up to 1.50 per cent of the Net Asset Value per Unit for the benefit of the relevant Portfolio, unless waived by the Management Company.»

9. Art. 12. Fund Expenses.

- Addition of an indent which shall read as follows:

« - the remuneration of the Central Administration Agent;»

- Amendment of the former sixth indent which shall henceforth read as follows:
« - the cost of printing, preparing, translating and distributing financial reports, prospectuses;».

10. Art. 15. Amendments to the Management Regulations.

The last paragraph shall henceforth read as follows:

«Each and every amendment to the Management Regulations will be published in the Mémorial and will come into effect at the date of its publication in the Mémorial.»

11. Art. 17 c). Liquidation of the Portfolios.

- Deletion of the second sentence of such paragraph.

- Amendment of the current third sentence which shall read as follows: «Unit-holders shall receive the notice of such liquidation by mail.».

12. Art. 17 d). Merger between Portfolios.

The first and second sentences of the first paragraph shall henceforth read as follows:

«In the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, military or other emergencies, or in the event the total net assets of a Portfolio fall below ECU 5.000.000,-, the Management Company may decide that two or more Portfolios may be merged and the corresponding Units be converted into Units of the other Portfolio. The rights of the different Units will in such event be determined in the proportion of the respective Net Asset Values.»

- Deletion of the second last sentence of the first paragraph.
- The current last sentence of the first paragraph shall henceforth read as follows:

«Unit-holders shall receive the notice of the merger by mail.»

This Amendment Agreement is governed by Luxembourg law and the parties hereto accept the non-exclusive jurisdiction of the District Courts of Luxembourg in relation thereto.

In witness whereof, the parties hereto have caused this instrument to be executed in three originals as of August 24, 1998, of which one for each party hereto, and one to be filed with the supervisory authorities concerned.

DANSKE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

DEN DANSKE INTERNATIONAL S.A.

as Custodian

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 23, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35959/250/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 1998.

FLEMING FUND SERIES.

MANAGEMENT REGULATIONS

Glossary of terms

«Bid Price and offer price»: the bid and offer prices per Unit determined in accordance with the relevant provisions of Articles 7) and 11).

«Business Day»: A day on which banks in Luxembourg and London are open for business.

«Custodian»: Robert Fleming & Co. Limited, Luxembourg Branch

«Dealing Day»: a Business Day other than, in relation to a specific Fund, a day when the Net Asset Value per Unit of that Fund has been suspended.

«Directors»: the Board of Directors of the Management Company

«Distributor(s)»: any person (s) or entity(ies) duly appointed from time to time by the Directors to distribute or arrange for the distribution of Units.

«ECU»: European Currency Unit

«Euro»: the official currency adopted by a number of participating member states of the European Union (as defined in the European Monetary Union legislation) in replacement of the existing national currencies.

«FFS Funds»: Fleming Fund Series, an open-ended mutual investment fund, offering Units in separate Funds.

«Flemings»: Robert Fleming Holdings Limited and Jardine Fleming Group Limited and their subsidiaries, associates and affiliates worldwide.

Fund: a specific portfolio of assets and liabilities within FFS having its own Net Asset Value represented by a separate class of Units.

«Management Company»: Fleming (FCP) Fund Series Management Company S.A.

«Net Asset Value per Unit»: in relation to the Units of any Fund, the Net Asset Value per Unit determined in accordance with the relevant provisions of Section 9 «Determination of Net Asset Value».

«Nominee Distributor»: Jardine Fleming Securities (Asia) Limited, Tokyo Branch

«Unit»: a unit of no par value in any Fund in FFS

«Unitholder»: a holder of Unit(s)

«USD»: the lawful currency of the United States of America.

1) Fleming Fund Series

FFS, organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg as a mutual investment fund (fond commun de placement), is an unincorporated coproprietorship of the transferable securities and other assets, managed in the interest of its Unitholders by the Management Company, a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg. The assets of FFS, which are held in custody by the

Custodian, are segregated from those of the Management Company. FFS may offer Units in separate Funds. Each Fund is composed of a separate portfolio of assets and liabilities with specific investment objectives and is, or will be, listed on the Luxembourg Stock Exchange. The ownership of a Unit in the Fund affords the Unitholder the opportunity of having his investment spread over the whole range of securities held by such Fund. Units of any Fund have equal rights as to dividend, redemption, and proceeds in a liquidation. By the acquisition of Units of FFS, any Unitholder fully accepts these Management Regulations which determine the contractual relationship between the Unitholders, the Management Company and the Custodian.

2) The Management Company

FFS is managed on behalf of the Unitholders by the Management Company which shall have its registered office in Luxembourg.

The Management Company is invested with the broadest powers to administer and manage FFS, subject to the restrictions set forth in Article 5) hereafter, on behalf of the Unitholders, including but not limited to, the purchase, sale, subscription, exchange and receipt of securities and the exercise of all the rights attached directly or indirectly to the assets of FFS.

The Directors shall determine the investment policy of each of the Funds of FFS which they establish from time to time, within the restrictions set forth in Article 5) hereafter.

The Directors may appoint a general manager or managers and/or administrative agents to implement the investment policy and administer and manage the assets of each of the Funds of FFS.

The Management Company may obtain investment information, advice and other services, remuneration for which will be at the Funds of FFS's charge to the extent provided herein.

The Management Company, any investment managers and any sub-investment managers, any Agent Securities Companies, any administrative agents and any Distributors are entitled to fees payable periodically which in aggregate may not exceed an annual rate per Fund (excluding any initial charge) of the average daily Net Asset Value of the assets of that Fund during the relevant period as more particularly set out in Section below.

3) The Custodian

The Management Company shall appoint and shall be able to terminate the appointment of the Custodian. ROBERT FLEMING & CO. LIMITED, Luxembourg Branch which is a branch of the bank ROBERT FLEMING & CO. LIMITED, a company organised under the laws of England and Wales, has been appointed as the Custodian

The Custodian or the Management Company may terminate the appointment of the Custodian at any time upon three months written notice delivered by the one to the other. In the event of termination of the appointment of the Custodian, the Management Company will use its best endeavours to appoint within two months of such termination, a new custodian who will assume the responsibilities and functions of the Custodian under the Management Regulations. Pending the appointment of a new custodian, the Custodian shall take all necessary steps to ensure good preservation of the interests of the Unitholders. After termination as aforesaid, the appointment of the Custodian shall continue thereafter for such period as may be necessary for the transfer of all assets of FFS to the new custodian.

The Custodian shall assume its functions and responsibilities in accordance with the law dated 30 March 1988 on Collective Investment Undertakings.

All cash, securities and other assets constituting the assets of FFS shall be held by the Custodian on behalf of the Unitholders of FFS. The Custodian may entrust banks and financial institutions with the custody of such assets. The Custodian may hold assets in fungible or non-fungible accounts with such clearing houses as it may determine. It will have the normal duties of a bank with respect to FFS's deposits of cash and securities. The Custodian may only dispose of the assets of FFS and make payments to third parties on behalf of FFS on receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents.

Upon receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents, the Custodian will perform all acts of disposal with respect to the assets of FFS.

The Custodian is entitled to a fee based on the net assets of FFS as determined from time to time by agreement between the Management Company and the Custodian.

4) Investment policy

FFS is organised in Luxembourg under Part II of the law of 30 March 1988 relating to undertakings for collective investments.

The investment Policy of FFS is the placement of the Funds available to it in cash, securities and other assets of any kind with the purpose of spreading investment risks and affording the Unitholders the results of portfolio management.

The Management Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of the investment policy to the full extent permitted by the law of 30th March 1988 relating to Collective Investment Schemes.

The objective of the Fleming Fund Series-Fleming Euro Bond Fund is to provide investors with relatively high income with some capital gains appreciation by investing at least 60 % of its net assets in debt securities denominated in ECU and/or in one of the currencies of the eleven countries which will adopt the Euro on 1st January 1999. Such debt securities will be issued by both corporate and sovereign borrowers and will include, European corporate and domestic bonds, money market instruments such floating rate notes, bonds with imbedded call, put features, index linked securities, asset back securities, bonds issued from a medium term note programme, certificates of deposit. Up to 40 % of the net assets may be invested in the debt securities and currencies of Denmark, Greece, Sweden, United Kingdom, Estonia, Czech republic, Hungary, Poland and Slovenia being those countries which, in the opinion of the Management Company, are likely candidates to participate in the Euro at a later stage, with an investment limit of 10 % per country.

The average credit rating of the debt securities included in the portfolio will be rated as AA- (double A minus) or above by at least one established public rating agency. However, the debt securities denominated in the currencies of Denmark, Greece, Sweden, United Kingdom, Estonia, Czech republic, Hungary, Poland and Slovenia will be rated A- (A minus) or above.

Additionally, the Fleming Fund Series-Euro Bond Fund will have the ability to invest up to 20 % of its net assets in non-investment grade corporate debt securities denominated in ECU and/or in one of the currencies of the eleven countries which will adopt the Euro on 1st January 1999. As from 1st January 1999, such investments will be made in Euro.

With the introduction of the Euro on 1st January 1999, a core international currency is expected to be created along with a single economy which will almost be the size of that of the United States. The launch of the Fleming Euro Bond Fund gives investors the opportunity to invest in this new economic zone.

The Fleming Euro bond Fund may also hold liquid assets, cash and warrants on an ancillary basis. Options and futures may also be used for efficient portfolio management and hedging (see Investments Safeguards).

On the advent of the Euro, any of the Funds denominated in ECU or in a currency of one of the participating countries (as defined in European Monetary Union legislation) will be redenominated in Euro as from 1st January 1999. In that event, all issued and future Units in those Funds will be priced in Euro.

5) Investment safeguards

The Directors have adopted the following restrictions relating to the investment of FFS's Assets and its activities. These restrictions and policies may be amended from time to time by the Directors if and as they shall deem it to be in the best interests of FFS.

The investment restrictions imposed by under the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg must be complied with by FFS.

The Directors have resolved that:

1) The Management Company may not invest in securities of any one issuer, if the value of the holdings of FFS in the securities of such issuer exceeds 10 % of FFS's total net assets, except that the limit of 10 % shall be 35 % in respect of securities issued or guaranteed by governmental issuers, and except further that such restriction shall not apply to securities issued or guaranteed by Member States of the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) or their local authorities or public international bodies with the European Union, regional or world-wide scope.

2) The Management Company may not invest in securities of any single issuer if, as a result of such investment, FFS owns more than 10 % of the outstanding shares, or more than 10 % of the outstanding voting securities, or more than 30 % of the debt securities, of such issuer. The Management Company may not purchase securities of any company or other body if, upon such purchase, FFS, together with other funds which may be managed by the Management Company, would own more than 10 % of the shares of such company or body.

3) The Management Company may not invest in voting shares of companies in an amount allowing it to exercise a significant influence in the management of the issuer.

4) The Management Company may invest up to 10 % of the net assets of FFS in shares or units of other collective investment funds of the open-ended type. The acquisition of shares or units in a collective investment fund managed by the same Management Company or by any other company with which the Management Company is linked by common management or control or by substantial direct or indirect holding shall be permitted only in the case of investment in a collective investment fund which specialises in the investment in a specific geographical area or economic sector. In such event the Management Company may not charge any fee or cost on account of transactions in connection with such shares or units.

5) The Management Company may not purchase real estate.

6) The Management Company may not enter into transactions involving commodities, commodity contracts or securities representing merchandise or rights to merchandise and for the purposes hereof commodities includes precious metals and certificates representing them, except that it may purchase and sell securities that are secured by commodities and securities of companies which invest or deal in commodities and that this restriction shall not prevent FFS from entering into financial futures and forward contracts (and options thereon) on financial instruments, stock indices and foreign currencies, to the extent permitted by applicable laws and regulations and these Management Regulations.

7) The Management Company may not purchase any securities on margin, (except that the Management Company may obtain such short-term credit as may be necessary for the clearance of purchases and sales of portfolio securities) or make short sales of securities or maintain a short position, except that it may make initial and maintenance margin deposits in respect of futures and forward contracts (and options thereon).

8) The Management Company may not borrow other than borrowings which in the aggregate do not exceed 10 % of the total net assets of FFS, which borrowings may, however, only be made on a temporary basis;

9) The Management Company may not mortgage, pledge, hypothecate or in any manner transfer as security for indebtedness, any securities owned or held on behalf of FFS, except as may be necessary in connection with borrowings mentioned in 8) above and provided that the purchase or sale of securities on a when-issued or delayed-delivery basis, and collateral arrangements with respect to the writing of options or the purchase or sale of forward or futures contracts are not deemed the pledge of the assets.

10) The Management Company may not invest more than 10 % of the net assets of FFS in securities which are not traded on an official stock exchange or other regulated market, operating regularly and being recognised and open to the public, except that such restriction shall not apply to securities issued or guaranteed by Member States of the OECD or their local authorities or public international bodies with EU, regional or world-wide scope.

11) The Management Company may not use the assets of FFS to underwrite or sub-underwrite any securities.

12) The Management Company may employ techniques and instruments relating to transferable securities under the conditions and within the limits laid down by law, regulation or administrative practice provided that such techniques or instruments are used for the purpose of efficient portfolio management. With respect to options:

- a) the Management Company may not invest in put or call options on securities unless:
 - i) such options are quoted on a stock exchange or dealt in on a regulated market; and
 - ii) the acquisition price of such options does not exceed, in terms of premiums, 15 % of the total net assets of FFS;
- b) the Management Company may sell, on behalf of FFS, call options on securities provided that:
 - i) such securities are already held or FFS holds equivalent call options or other instruments capable of ensuring adequate coverage of the commitments resulting from such contracts, such as warrants, or
 - ii) the aggregate of the exercise prices of uncovered call options does not exceed 25 % of FFS's net assets and FFS must at any time be in the position to ensure the coverage of the position taken as a result of the writing of such options;
- c) the Management Company may not write put options on securities unless FFS holds sufficient liquid assets to cover the aggregate of the exercise prices of such options written.

13) The Management Company may, on behalf of FFS, for the purpose of hedging currency risks, have commitments in outstanding forward currency contracts or currency futures or write call options and purchase put options on currencies for amounts not exceeding the aggregate value of securities and other assets held by FFS denominated in the currency to be hedged. The Management Company may also purchase the currency concerned through a cross transaction (entered into through the same counterpart) or enter into currency swaps, should the cost thereof be more advantageous to FFS. Contracts or currencies must either be quoted on a stock exchange or dealt in on a regulated market, except that the Management Company may enter into currency forward contracts or swap arrangements with highly rated financial institutions specialised in this type of transactions.

14) The Management Company may not deal, on behalf of FFS, in financial futures, except that:

a) for the purpose of hedging the risk of the fluctuation of the value of the portfolio securities FFS may have outstanding commitments in respect of financial futures sales contracts not exceeding the corresponding risk of fluctuation of the value of the corresponding portion of FFS's portfolio; and

b) for the purpose of efficient portfolio management the Management Company, on behalf of FFS, may enter into financial futures purchase contracts, provided that sufficient cash, debt securities with a maturity of less than 12 months or instruments (other than the liquid assets which might have to be held by FFS pursuant to restriction 12 c) above), or securities to be disposed of at a predetermined value exist to match the underlying exposure of any such futures positions.

15) The Management Company may not deal, on behalf of FFS, in index options except that:

a) for the purpose of hedging the risk of the fluctuation of its portfolio securities the Management Company, on behalf of FFS, may sell call options on stock indexes or acquire put options on stock indexes. In such event the value of the underlying securities included in the relevant stock index option shall not exceed, together with outstanding commitments in financial futures contracts entered into for the same purpose, the aggregate value of the portion of the securities portfolio to be hedged; and

b) for the purpose of the efficient management of its securities portfolio the Management Company, on behalf of FFS, may acquire call options on stock indexes, provided the value of the underlying securities included in the relevant stock index options is covered by cash, short dated debt securities;

c) restrictions 12c) and 14 b) or securities to be disposed of at predetermined prices;

d) provided however that the aggregate acquisition cost (in terms of premiums paid) of options on securities and index options purchased by the Management Company, on behalf of FFS, shall not exceed 15 % of the net assets of FFS.

16) The Management Company may on behalf of FFS lend FFS's portfolio securities to specialised banks, credit institutions and other financial institutions of high standing, or through recognised clearing institutions such as CEDEL or EUROCLEAR. The lending of securities will be made for periods not exceeding 30 days.

Loans will be secured continuously by collateral consisting of cash, and/or of securities issued or guaranteed by member states of the OECD or by their local authorities which at the conclusion of the lending agreement must be at least equal to the value of the securities lent. The collateral must be blocked in favour of FFS until termination of the lending contract. Lending transactions may not be carried out on more than 50 % of the aggregate market value of the securities of the portfolio, provided, however, that this limit is not applicable where FFS has the right to terminate the lending contract at any time and obtain restitution of the securities lent. Any transaction expenses in connection with such loans may be charged to FFS.

17) The Management Company may, on behalf of FFS, enter into the transactions referred to under 14) and 15) above only if these transactions concern contracts which are traded on a regulated market operating regularly, being recognised and open to the public. With respect to options referred to under 12, 13 and 15 above, the Management Company, on behalf of FFS, may enter into OTC option transactions with financial institutions participating in this type of transactions if such transactions are more advantageous to FFS or if quoted options having the required features are not available.

18) The Management Company need not comply with the investment limit percentages above when exercising subscription rights attaching to securities which form part of FFS's assets.

19) If the above percentages are exceeded for reasons beyond the control of the Management Company or as a result of the exercise of subscription rights, the Management Company must adopt as a priority objective for its sales transactions the remedying of that situation, taking due account of the interests of FFS's Unitholders.

20) The Management Company shall, on behalf of FFS, not sell, purchase or loan securities except the Units of FFS, or receive loans, to or from (a) the Management Company, (b) its affiliated companies, (c) any director of the Management Company or its affiliated companies or (d) any major shareholder thereof (meaning a shareholder who

holds, on his own account whether in his own or other name (as well as a nominee's name), 10 % or more of the total issued outstanding shares of such a company) acting as principal or for their own account unless the transaction is made within the restrictions set forth in these Management Regulations, and, either (i) at a price determined by current publicly available quotations, or (ii) at competitive prices or interest rates prevailing from time to time, on internationally recognised securities markets or internationally recognised money markets.

21) The Management Company may use the services of Flemings' companies when it considers appropriate to do so, and for so long as such services are provided to FFS at market rates and on other terms generally comparable with those on offer from unassociated parties in the markets concerned.

22) The Management Company may not grant loans or act as guarantor on behalf of third parties.

23) The Management Company may from time to time impose further investment restrictions as shall be compatible with or in the interest of the Unitholders, in order to comply with the laws and regulations of the countries where the Units of FFS are placed.

6) Issue of units

Units of FFS shall be issued by the Management Company subject to payment therefor to the Custodian.

Such Units of FFS may, as the Directors determine, be of different classes and the proceeds of issue of each class of Units shall be invested in cash, securities and other assets corresponding to such investment policy as the Directors shall determine from time to time, with reference to the current law and practice, in respect of each class of Units.

For the purposes of determining the capital of FFS, the net assets attributable to each class shall, if not expressed in ECU, be translated into ECU and the capital shall be the total of the net assets of all classes (provided that the such net assets of each class will be denominated in Euro as from 1st January 1999).

Units shall be issued in registered form. Fractional entitlements to registered Units will be recognised to two decimal places. Confirmations and certificates (if issued) shall be delivered by the Management Company provided that payment therefore shall have been received by the Custodian.

The Management Company shall comply, with respect to the issuing of Units, with the laws and regulations of the countries where these Units are offered. The Management Company may, at any time and at its discretion, discontinue, cease definitely or limit the issue of Units to persons or corporate bodies resident or established in certain countries or territories. The Management Company may also prohibit certain persons or corporate bodies from acquiring Units, if such a measure is necessary for the protection of the Unitholders as a whole and FFS.

The Management Company may from time to time determine in their absolute discretion where the sale of Units will be promoted to the public.

Furthermore, the Management Company may:

(a) reject at its discretion any application for Units when the Management Company deems it necessary for the protection of FFS; and

(b) redeem at any time the Units held by Unitholders who are excluded from purchasing or holding Units.

The Management Company may split or consolidate Units.

7) Offer price

The terms of any initial offering of a Fund will be determined by the Management Company.

Following any initial offering period, the Offer Price per Unit of each Fund of FFS is calculated by adding to the Net Asset Value per Unit as determined in accordance with the provisions of Article 9) hereof on the Dealing Day on which the application for purchase of Units in a Fund is accepted by the Management Company, an initial charge not exceeding 2.5 % of the Offer Price.

Payment of the Offer Price shall be made within four Business Days from the relevant Dealing Day.

The Management Company may fix from time to time minimum initial and additional subscription amounts.

8) Unit certificates and confirmations

Any person or corporate body shall be eligible to participate in FFS by subscribing for Units subject, however, to the provisions contained in Article 6) of these Management Regulations. The Management Company may deliver confirmations or certificates (if issued) in registered form.

9) Determination of net asset value

The Net Asset Value per Unit of each Fund shall be expressed in the respective currency of denomination of the relevant Fund (except that when there exists any state of monetary affairs which, in the opinion of the Directors, makes the aforementioned determinations either not reasonably practical or prejudicial to either the Unitholders as a whole or a particular Fund thereof, respectively, the Net Asset Value may temporarily be determined in such other currency as the Directors may determine) as a per Unit figure, rounded up to two decimal places.

The Net Asset Value per Unit of each Fund is computed by FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as administration agent at least once a month, in the currency of denomination of the Fund by dividing the total net assets of such Fund, being the value of its assets and liabilities, by the number of Units of such Fund then outstanding.

The Directors reserve the right to allow prices to be calculated more frequently than once monthly, or to alter dealing arrangements to introduce forward pricing on a permanent or a temporary basis, for example, where the Directors consider that a material change to the market value of the investments in one or more of the Funds of FFS so demands. The Explanatory Memorandum will be amended, following any such permanent alteration, and Unitholders will be informed accordingly.

The assets of FFS shall be deemed to include:

(a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

- (b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of Securities sold but not delivered);
 - (c) all bonds, time notes, units, stocks, debenture stocks, subscription rights, warrants, options, futures contracts and other investments and securities owned or contracted for FFS;
 - (d) all stocks, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by FFS (provided that the Custodian may make, on behalf of FFS, adjustments with regard to fluctuations in the market value of Securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
 - (e) all interest accrued on any interest-bearing Securities owned by FFS except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
 - (f) all forward currency contracts or other hedging instruments;
 - (g) the preliminary expenses of FFS insofar as the same have not been written off; and
 - (h) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.
- The liabilities of FFS shall be deemed to include:
- (a) all loans, bills and accounts payable;
 - (b) all accrued or payable administrative expenses (including, but not limited to, Management Company fees, investment management fees, custodian fees, Agent Securities Companies fees and fees for the Registrar, Domiciliary Agent and Administrator, withholding and other taxes);
 - (c) all known liabilities, whether billed or unbilled, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Management Company on behalf of FFS where the Business Day falls on or after the Ex-Dividend date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
 - (d) an appropriate provision for future taxes based on the total assets and income to the Business Day and other reserves, as determined from time to time by the Custodian with the approval of the Directors of the Management Company; and
 - (e) all other liabilities of FFS of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Units in FFS. In determining the amount of such liabilities the Custodian may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

In valuing total assets, the following rules will be applied:

- (i) the value of securities is determined on the basis of the last quoted mid-market price on the relevant stock exchange or over-the-counter market or any other regulated market on which these securities are traded or admitted for trading. Where such securities are quoted or dealt on more than one stock exchange or regulated market, the Directors may, at their own discretion, select the principal of such stock exchanges or regulated markets to determine the applicable value. If a security is not traded or admitted on any official stock exchange or any regulated market, or, in the case of securities so traded or admitted, if the last quoted price does not reflect their true value, the Directors are required to proceed with a valuation on the basis of the expected sale price, which shall be valued with prudence and in good faith. Cash, bills payable on demand and other receivables and prepaid expenses will be valued at their nominal amount, unless it appears unlikely that such nominal amount is obtainable;
- (ii) any assets or liabilities in currencies other than the currency of any Fund will be valued using the relevant spot rate quoted by a bank or other responsible financial institution. Any asset or liability which cannot be considered as being attributable to a particular Fund, shall be allocated pro rata to the Net Asset Value of each Fund. All liabilities, whatever Fund they are attributable to shall nevertheless be binding upon FFS as a whole unless otherwise agreed with the creditors;
- (iii) to the extent that the Directors consider that it is in the best interests of all investors, given the prevailing market conditions and the level of subscriptions or redemptions requested by investors in relation to the size of the Fund, securities may be valued either at their bid or offer prices. The Net Asset Value may also be adjusted for such sum as may represent the appropriate provision for dealing charges which may be incurred by the relevant Fund under such conditions, provided always that such sum shall not exceed 1 % of the Net Asset Value of the Fund at such time.

In the event that extraordinary circumstances render such valuations impracticable or inadequate, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. as administrative agent and the Custodian, with the consent of the Management Company is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of each Fund.

10) Suspension of determination of Net Asset Value

(A) The Management Company reserves the right not to accept instructions to redeem or switch on any one Dealing Day more than 10 % of the value of Units in issue of any Fund. In these circumstances, the Directors may declare that the redemption of part or all Units for which a redemption has been requested will be deferred for a period not exceeding ten Dealing Days and will be valued at the Bid Price prevailing on the Dealing Day(s) when the Units are redeemed. On such Dealing Day(s), such requests will be complied with in priority to later requests and on the basis of when requests were initially received by the Management Company.

(B) The Management Company may suspend or defer the determination of the Net Asset Value per Unit of any Fund and the issue and redemption of the Units, as well as the right to switch Units of any Fund into Units of another Fund:

- (i) while any exchange or market on which a substantial portion of any Fund's investments is traded, is closed, or while dealings on any such exchange or market are restricted or suspended;
- (ii) while any transfer of funds involved in the realisation, acquisition or disposal of investments or payments due on sale of such Units by the Management Company cannot, in the opinion of the Directors, be effected at normal prices or rates of exchange or be effected without seriously prejudicing the interests of the Unitholders or FFS;

(iii) during any breakdown in the communications normally employed in valuing FFS's assets or when for any reason the price or value of any of FFS's assets cannot be promptly and accurately ascertained;

(iv) if either the Management Company, FFS or a Fund is being or may be wound up;

(v) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of investments of the relevant Funds by the Management Company is impracticable;

(vi) if the Directors have determined that there has been a material change in the valuation of a substantial proportion of the investments of FFS attributable to a particular Fund and the Directors have decided in order to safeguard the interest of the Unitholders and FFS, to delay the preparation or use of a valuation or carry out a later or subsequent valuation.

(C) During a period of suspension or deferral, a Unitholder may withdraw his request in respect of any Units not redeemed, by notice in writing received by the Management Company before the end of such period.

(D) The suspension of the calculation of the Net Asset Value of one of the Funds does not entail the suspension of the calculation of the Net Asset Value of another Fund if the circumstances referred to above do not exist in respect of the assets of the other Fund(s).

Investors will be informed of any suspension or deferral as appropriate.

11) Redemption

Unitholders may at any time request redemption of all or part of their Units, subject to the rules set forth below.

The Bid Price per Unit of a Fund is calculated by reference to the Net Asset Value per Unit of the relevant Fund and shall be rounded to the nearest two decimal points.

Redemption will be made at the Bid Price determined on the applicable Dealing Day as determined in accordance with the terms of Article 9) above. Such redemption requests must be accompanied by the relevant unit certificates (if issued).

The Management Company shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained in each of the Fund's assets, so that under normal circumstances, redemption of the Units of the relevant Fund may be made promptly upon request by Unitholders.

Payment of the Bid Price will be made no later than four Business Days from the relevant Dealing Day and subject to receipt of the unit certificates (if issued). If in exceptional circumstances, for whatever reason, settlement cannot be paid within four Business Days from the relevant Dealing Day, for example when the currency market for the relevant market is closed or the liquidity of the Fund does not permit, then such payment will be made as soon as reasonably practicable thereafter. If in exceptional circumstances, for whatever reason, redemption proceeds cannot be paid within four Business Days from the relevant Dealing Day, for example when the currency market for the relevant market is closed or the liquidity of the relevant Fund does not permit, then such payment will be made as soon as reasonably practicable thereafter (not exceeding, however, ten Business Days from the relevant Dealing Day) at the Bid Price calculated on the relevant Dealing Day.

For the same reasons the Directors may also, in respect of any Fund, determine a notice period required to request for redemption, which notice together with any applicable period to receive redemption proceeds as described in the preceding sentence shall not exceed twenty Business Days. Any such request must be filed by such Unitholder in written form at the registered office of the Management Company or with any other person or entity appointed by the Management Company as its agent for redemption of Units. The Directors may require that a redemption request must be for a minimum number of Units or of an aggregate value of one Fund. If as a result of any such redemption request, the value holding of a Unitholder of Units of any Fund in FFS would fall below such stipulated holding or amount, then this request may be treated as a redemption request for the full balance of his holding of Units of such Fund.

Any Unitholder may request switching of whole or part of his Units of one Fund into new Units of another Fund, provided that the Directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of switching, and may make switching subject to payment of such charge, as they shall consider to be in the interest of FFS and the Unitholders generally.

The Custodian must make payment only if no statutory provisions, such as exchange control regulations or other circumstances outside the control of the Custodian, prohibit the transfer of the payment of the Bid Price to the country where redemption was applied for.

12) Charges of FFS

FFS will bear the following charges:

- the remuneration of the Management Company, any investment managers and any sub-investment managers, any Agent Securities Companies, any administrative agents and any Distributors to the extent provided in Article 2 hereof,
- the reasonable out-of-pocket expenses of the Agent Securities Companies in Japan;
- the remuneration and reasonable out-of-pocket expenses of the Custodian and other banks and financial institutions entrusted by the Custodian with custody of assets of FFS.

FFS will pay all charges and expenses incurred in the operation of FFS including, without limitation, taxes, expenses for legal and auditing services, brokerage, governmental duties and charges, stock exchange listing expenses and fees due to supervisory authorities in various countries, including the costs incurred in obtaining and maintaining registrations so that the Units of any Funds within FFS may be marketed in different countries; expenses incurred in the issue and redemption of Units and payment of dividends, registration fees, insurance, interest and the costs of computation and publication of Unit prices and postage, telephone, telex, facsimile and the use of other electronic communication, statements, Unitholders, reports, printing and delivery to Distributors of the Explanatory Memorandum and supplementary documentation; fees and out-of-pocket expenses of the Management Company, Registrar, Transfer Agent, Administration Agent, Domiciliary Agent, Custodian, Paying Agents, Agent Securities Company, Nominee Distributor, and any Flemings' companies providing services to Management company for and on behalf of FFS.

Costs and expenses of the Nominee Distributor's advertising relating to the distribution of the Units of any Fund within FFS and costs and expenses for all materials produced for marketing purposes by the Nominee Distributor may be charged to the Fund and/or to the Nominee Distributor.

In addition to standard banking and brokerage charges paid by FFS, Flemings' companies providing services to the Management Company for and on behalf of FFS as described in the Section on Investment Safeguards may receive payment for these services. Any bulk or other discount on commissions paid to brokers or third parties may be passed on to FFS. The investment manager may enter into soft commission arrangements only where there is a direct and identifiable benefit to the clients of the investment manager, including FFS and where the investment manager is satisfied that the transactions generating the soft commissions are made in good faith, in strict compliance with applicable regulatory requirements and the best interests of FFS. Any such arrangements must be made by the investment manager on terms commensurate with best market practice.

All costs and expenses incurred by the Fund shall be paid by such Fund.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortised over a period not exceeding three years.

13) Accounting year audit

The accounts of FFS are closed each year on 30 September and for the first time on 30 September 1999.

The accounts of the FFS will be audited by auditors appointed by the Management Company and shall be expressed in USD. Where there shall be different Funds and the accounts within such Funds are expressed in different currencies, such accounts shall be translated in USD and added together for the determination of the accounts of FFS.

The Management Company shall also appoint an authorised auditor who shall, with respect to the assets of FFS, carry out the duties prescribed by the law of 30 March 1988 on Collective Investment Undertakings.

14) Distributions

The Management Company may distribute realised and accrued income gains and realised and unrealised capital gains subject to a resolution of the Directors who will decide whether and to what extent dividends should be distributed within the prescribed limits provided by the law dated 30 March 1988 on Collective Investment Undertakings. The dividends declared may be paid in USD or any other currency or currencies in which the Net Asset Value of the Units of a Fund is denominated.

No distribution may be made as a result of which the total net assets of a Fund would fall below the equivalent in USD of 50 million Luxembourg francs. Distributions not claimed within five years from their due date will lapse and will revert to the relevant Fund.

15) Amendment of the Management Regulations

The Management Company may, upon approval of the Custodian, amend these Management Regulations in whole or in part at any time. Amendments will become effective 5 days after their date of publication in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* of Luxembourg.

16) Publications

The audited annual report and the unaudited semi-annual report of FFS are made available to the Unitholders at the registered offices of the Management Company and the Custodian.

The amendments and any notices to Unitholders may also be published, as the Management Company may decide, in newspapers of countries where the Units of FFS are offered and sold such as in the *Nikon Keizai Shinbun* newspaper in Japan.

17) Duration of FFS liquidation

FFS is established for an undetermined period. FFS may be dissolved at any time by mutual agreement between the Management Company and the Custodian. FFS may further be dissolved in the cases provided for under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg. The liquidation of FFS may not be requested by Unitholders or by their heirs or beneficiaries. Any notice of dissolution will be published in the *Mémorial* and in at least three newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. In the event of dissolution, the Management Company will realise the assets of FFS in the best interests of the Unitholders, and the Custodian, upon instructions given by the Management Company, will distribute the net proceeds of liquidation (after deducting all liquidation expenses) among the Unitholders in proportion to the value of the Units held in the Funds of FFS. As provided for under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg the proceeds of liquidation corresponding to Units not surrendered for repayment at the close of liquidation will be kept in safe custody with the Luxembourg Caisse des Consignations until the prescription period has elapsed. As soon as the circumstance leading to the state of liquidation of FFS arises, issue and repurchase of the Units are prohibited on penalty of nullity.

Further, if the total net assets of a Fund would fall below one tenth of the initial amount raised during the launch period of a Fund or ECU 20 million (or the equivalent value in Euro as from 1st January 1999), the Directors may decide to redeem all the Units of that Fund. In any event Unitholders will be notified by redemption notice published in such newspapers determined by the Directors at least 15 days prior to the compulsory redemption, and will be paid the Net Asset Value of the Units of the relevant Fund held at the redemption date.

Issuance and redemption of Units will cease at the time of the decision or event leading to the dissolution.

18) Statute of limitation

The claims of the Unitholders against the Management Company or the Custodian will lapse five years after the date of the event which gave rise to such claims.

19) Applicable law, jurisdiction and governing language

Disputes arising between the Unitholders, the Management Company and the Custodian shall be settled according to the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg, provided, however, that the Management Company and the Custodian may subject themselves and FFS to the jurisdiction of courts of the countries, in which the Units of FFS are offered and sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, with respect to matters relating to subscriptions and repurchases by Unitholders resident in such countries, to the laws of such countries. English shall be the governing language for these Management Regulations.

These Management Regulations come into force on 18 September 1998.

Luxembourg, 27th of August 1998 1998.

*Signed for and behalf of the
Management Company*
V.-O. Schuhen H.-C. Kelly
Director Director

*Signed for and behalf
of the Custodian*
G.-H. Gebhard C. Stuart-Sinclair
Deputy General Manager Authorised Signatory

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1998, vol. 511, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(38355/000/519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 1998.

STAHLBETEILIGUNGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 14.849.

EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 novembre 1997 et de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

- * le siège social a été transféré au 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;
- * Monsieur Emilio Riva, industriel, demeurant à Milan (Italie), a été nommé comme administrateur en remplacement de Monsieur Adriano Riva, administrateur démissionnaire;
- * Monsieur Emilio Riva a également été nommé Président du conseil d'administration;
- * ARTHUR ANDERSEN, société civile, Luxembourg, a été nommée comme commissaire aux comptes en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 2 juillet 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28428/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.248.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-fifth of June, at 2.15 p.m.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, was continued the General Meeting of shareholders of YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 53.248), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 29th of November, 1995, published in the Mémorial C, number 94 of February 23, 1996. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of the 19th of December, 1997, published in the Mémorial C, number 307 of May 5th, 1998.

The meeting was opened with Mr Wolfgang A. Baertz, managing director of DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., residing in Bridel, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Anne-Marie Fève, employee, residing in Strassen.

The meeting elected as scrutineer Mr Rory C. Kerr, master of laws, residing in Bertrange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That all the shares being registered shares, notices for the present general meeting have been sent to all the shareholders by registered mail on June 4th, 1998.

II.- That the agenda of the meeting is the following:

To consider and if thought fit, amend the Articles of Incorporation so as to authorise the directors, for a period of one year from the date of the amendment of the Articles of Incorporation to this effect, to issue shares up to an aggregate nominal amount representing ten per cent (10 %) of the subscribed and issued share capital of the Company, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the repre-

sented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- As appears from the said attendance list, sixty-two thousand three hundred and forty-four (62,344) shares out of eighty-seven thousand one hundred and eighty-two (87,182) voting shares are present or represented at the present meeting.

V.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the item of the agenda.

The special report of the Board of Directors established in accordance with Article 32-3(5) of the law on commercial companies is submitted to the shareholders. A copy of this report will remain annexed to the present deed.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolution:

Sole Resolution

The general meeting resolves to authorise the directors, for another period of one year from this day on, to issue shares up to an aggregate nominal amount representing ten per cent (10 %) of the existing subscribed and issued share capital of the Company to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

As a consequence, article 5.2. of the Articles of Incorporation is amended and will now read as follows:

Art. 5.2. The authorized capital is fixed at one hundred and nineteen thousand eight hundred and seventy-five point twenty-five Irish Pounds (119,875.25 IEP). During the period from the date of the amendment of these Articles of Incorporation to the statutory annual general meeting in 1999, the Directors are authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq juin, à 14.15 heures.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est continuée l'Assemblée Générale des actionnaires de la société anonyme YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.248, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 94 du 23 février 1996. Les statuts en ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 307 du 5 mai 1998.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Wolfgang A. Baertz, administrateur-délégué de la DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., demeurant à Bridel,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Fève, employée privée, demeurant à Strassen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rory C. Kerr, master of law, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale a été convoquée par lettres recommandées adressées à tous les actionnaires en date du 4 juin 1998.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modifier les statuts de la Société en ce sens que le Conseil d'Administration soit autorisé, pour une durée d'un an à partir du jour de la modification des statuts à cet effet, à émettre des actions jusqu'à un montant nominal total représentant dix pour cent (10 %) du capital souscrit et émis de la Société à telles personnes et à telles conditions qu'il jugera convenables (et spécialement sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises).

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées *ne varietur* par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-deux (87.182) actions ayant droit de vote, soixante-deux mille trois cent quarante-quatre (62.344) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en conformité avec l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales est soumis aux actionnaires. Une copie de ce rapport restera annexée aux présentes.

Ensuite l'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend la résolution suivante:

Resolution unique

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'Administration, pour une durée d'un an à partir de ce jour, à émettre des actions jusqu'à un montant nominal total représentant dix pour cent (10 %) du capital actuellement souscrit et émis de la Société à telles personnes et à telles conditions qu'il jugera convenables et spécialement sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

En conséquence, l'article 5.2. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5.2. Le capital autorisé est fixé à cent dix-neuf mille huit cent soixante-quinze virgule vingt-cinq livres irlandaises (119.875,25 IEP). Durant la période courant de la date de la modification de ces Statuts jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 1999, les Administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à accorder des options pour la souscription à des actions, aux personnes et dans les conditions qui leur semblent appropriés et spécifiquement de procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions émises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W.A. Baertz, A.-M. Fève, R.C. Kerr, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1998, vol. 108S, fol. 98, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1998.

F. Baden.

(28443/200/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

YEOMAN INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1998.

F. Baden.

(28444/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

37 DEGRES S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-8140 Bridel, 37, route de Luxembourg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Max Meyer, ingénieur commercial, né à Luxembourg, le 4 juillet 1954, demeurant à L-8119 Bridel, 4, rue Binsfeld.

2.- Madame Roswitha Weber, fonctionnaire, née à Maastricht (NL), le 27 octobre 1954, épouse de Monsieur Philippe Ventujol, demeurant à L-1233 Luxembourg, 8, rue Jean Bertholet.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux.

I. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination 37 DEGRES S.C.I.

Art. 3. Le siège social est établi à Bridel.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

II. Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille francs (100.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune, réparties comme suit:

| | |
|---|----------|
| 1.- Monsieur Max Meyer, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts | 99 |
| 2.- Madame Roswitha Weber, prénommée, une part | <u>1</u> |
| Total: cent parts | 100 |

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises soit entre vifs soit pour cause de mort à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-propriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

III. Gestion de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

IV. Assemblée générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

V. Etats de situation et Répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 1999 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant-droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

VI. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil, ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures, trouvent leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés prénommés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Max Meyer, prénommé. Il aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

- Le siège est établi à L-8140 Bridel, 37, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Meyer, R. Weber, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1998, vol. 108S, fol. 95, case 1. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 juillet 1998.

P. Decker.

(28446/206/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1998.

CELLMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société de droit anglais TUCHI INVESTMENTS LTD., avec siège social à 19, Seaton Place, JE4 SPZ Saint Hélier (Jersey), ici représentée par son directeur, Monsieur Guy Hermans, économiste, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

2. La société de droit luxembourgeois AUDICO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à B-2950 Kapellen, 20, Zilverenhoeklaan.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé, entre les parties comparantes, qui seront actionnaires de la société, une société anonyme sous la dénomination de CELLMARK S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'intermédiaire du commerce en machines de laboratoires, de recherche scientifique pour l'industrie pharmaceutique (NACE-LUX: 51.140 et NACE-LUX: 51.180) et la participation dans le capital social de différentes sociétés ainsi que la gestion des sociétés appartenant en majorité à la soparfi, ainsi que la gestion des sociétés appartenant en majorité à la soparfi, la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties et autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille actions (1.000) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (12.500.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour du mois suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1) La société de droit anglais TUCHI INVESTMENTS LTD., cinq cents actions | 500 |
| 2) La société de droit luxembourgeois AUDICO INTERNATIONAL S.A., cinq cents actions | 500 |
| Total: mille actions | 1.000 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 50.000,- francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Guy Paul Hermans, économiste, demeurant à 1, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg;

b) Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à 20, Zilverenhoeklaan, B-2950 Kapellen;

c) Madame Natalia Kornienkova, médecin-stomatologue, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

4) Est nommée commissaire:

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social à 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire en l'an deux mille quatre.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hermans, L. Voet, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 7 juillet 1998, vol. 461, fol. 63, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 juillet 1998.

A. Lentz.

(28458/221/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1998.

WHITEFIELD INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.759.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the third of April.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, residing in Strassen;

«the proxy»

acting as a special proxy of the company TRUSTINVEST LIMITED, having its registered office at Dublin 2, Ireland;

«the principal»

by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the company WHITEFIELD INVESTMENT CORPORATION, société anonyme, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered in the registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B number 45.759, has been incorporated by a deed of Maître Marc Elter, then notary public residing in Luxembourg, on the 6th of December, 1993, published in the Mémorial C, number 3 of the 4th of January, 1994.

II.- That the subscribed capital of the company WHITEFIELD INVESTMENT CORPORATION is actually of USD 100,000.- (one hundred thousand US Dollars), divided into 1,000 (one thousand) shares of USD 100.- (one hundred US Dollars) each, fully paid up.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of WHITEFIELD INVESTMENT CORPORATION.

IV.- That the principal acquired all shares of the predesignated company.

V.- That the principal as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company with immediate effect.

VI.- That the principal, as liquidator of the company, also declares that:

- all the assets of the company have been realised;
- all the liabilities of the company have been fully paid off or duly provisioned for;
- it is responsible for any eventual actually unknown liabilities of the company.

VII.- That the principal fully discharges the board of directors and the statutory auditor for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the former registered office of the dissolved company.

IX.- That all the shares of the dissolved company have been cancelled.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société TRUSTINVEST LIMITED, ayant son siège social à Dublin 2 (Irlande);

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme WHITEFIELD INVESTMENT CORPORATION, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 45.759, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg le 6 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 3 du 4 janvier 1994.

II.- Que le capital social de la société anonyme WHITEFIELD INVESTMENT CORPORATION, prédésignée, s'élève actuellement à USD 100.000.- (cent mille US dollars), divisé en 1.000 (mille) actions de USD 100.- (cent US dollars) chacune, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société WHITEFIELD INVESTMENT CORPORATION.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant qu'actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

VI.- Que son mandant, comme liquidateur de la société, déclare en outre:

- que les actifs de la société ont été réalisés;
- que les passifs ont été totalement payés ou provisionnés;
- qu'il est personnellement responsable pour les passifs éventuels, pas connus à ce moment.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et le commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation de toutes les actions de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Lentz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1998, vol. 106S, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1998.

J. Elvinger.

(28442/211/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

CICCARELLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ALADINO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, non encore publié, représentée par Monsieur Emile Dax, clerk de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- La société anonyme AUREL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, non encore publié, représenté par Monsieur Emile Dax, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de CICCARELLI INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à cinq milliards de liras italiennes (ITL 5.000.000.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 15.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier vendredi du mois de juin en 1999.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|---|--------|
| 1.- la société anonyme ALADINO HOLDING S.A., préqualifiée, six mille actions | 6.000 |
| 2.- la société anonyme AUREL HOLDING S.A., préqualifiée, quatre mille actions | 4.000 |
| Total: dix mille actions | 10.000 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à soixante-dix mille francs (70.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Marco Pasetti, dirigeant de sociétés, demeurant à I-20121 Milan, Via Sandro Sandri, 2;
- Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Norbert Werner, sous-directeur, demeurant à Steinfort.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, sous-directeur, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable tous les six (6) ans.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé. E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 1998, vol. 842, fol. 46, case 2. – Reçu 20.935 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 1998.

F. Kessler.

(28459/219/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1998.

ALADINO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- Monsieur Marco Pasetti, dirigeant de sociétés, demeurant à I-20121 Milan, Via Sandro Sandri, 2, ici représenté par Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;
- Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg, représenté par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant en Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination, Siège social, Objet social, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les parties présentes ou représentées et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding, sous la dénomination de ALADINO HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera soumise au droit luxembourgeois.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies en Europe ou même hors de l'Europe.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

En toutes opérations préindiquées, comme d'ailleurs en toute son activité, la société restera dans les limites de la loi du 31 juillet 1929, et des lois modificatives ultérieures sur la matière.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le capital social est fixé à cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à cinq milliards de liras italiennes (ITL 5.000.000.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Assemblée générale

Art. 5. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 6. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de juin à 10.30 heures, et pour la première fois en 1999.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 7. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu dans convocations préalable.

Administration, Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale.

La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

Art. 9. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et un secrétaire. Il se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres en fonction sont présents ou représentés, le mandat donné par lettre, télégramme ou télex entre les administrateurs en fonction étant admis. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à soumettre en justice ou ailleurs sont signés par le président, par le secrétaire, ou par un administrateur.

Art. 11. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux réservées à l'assemblée générale par loi ou par les statuts.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs les plus larges pour la gestion journalière de toutes les affaires entrant dans l'objet social à un ou plusieurs administrateurs, soit à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 13. La société est engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires; actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

Année sociales, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5 %) à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital souscrit.

L'assemblée générale décide souverainement en ce qui concerne la répartition des bénéfices.

Art. 17. La distribution d'acomptes sur dividendes peut être effectuée en observant à ce sujet les prescriptions légales alors en vigueur.

Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions indiquées à l'article quatre ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|----------|
| 1. Monsieur Marco Pasetti, préqualifié, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 9.999 |
| 2. Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action | <u>1</u> |
| Total: dix mille actions | 10.000 |

Toutes les actions ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que dès maintenant la société dispose de la somme de cent millions de lires italiennes (ITL 100.000.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à soixante-dix mille francs (70.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les parties prénommées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'expiration de leur mandat lors de l'assemblée générale de 2004:

- a) Monsieur Jean Bintner, fondé de pouvoir, demeurant à Bertrange;
- b) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg;
- b) Monsieur Norbert Werner, sous-directeur, demeurant à Steinfort.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire jusqu'à l'expiration de son mandat lors de l'assemblée générale de 2004:
Monsieur Eric Herremans, sous-directeur, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établie à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: A. Monte, E. Dax, F. Kessler.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 1998, vol. 842, fol. 46, case 1. – Reçu 20.935 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 1998.

F. Kessler.

(28447/219/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1998.

ALADINO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALADINO HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juin 1998, non encore publié.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Norbert Schmitz, licenciés en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Pasetti, dirigeant de sociétés, demeurant à Milan (Italie).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maddalena Pasetti, sans état, demeurant à Milan (Italie).

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social d'un milliard six cent millions de liras italiennes (ITL 1.600.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cents millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-) à un milliard sept cents millions de liras italiennes (ITL 1.700.000.000,-), par la création de cent soixante mille (160.000) actions nouvelles de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces d'un milliard six cents millions de liras italiennes (ITL 1.600.000.000,-);

b) Renonciation au droit de souscription par Monsieur Norbert Schmitz;

c) Souscription et libération des actions nouvelles par Monsieur Marco Pasetti;

d) Modification afférente de l'article quatre des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un milliard six cents millions de liras italiennes (ITL 1.600.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-) à un milliard sept cents millions de liras italiennes (ITL 1.700.000.000,-), par la création de cent soixante mille (160.000) actions nouvelles de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces d'un milliard six cents millions de liras italiennes (ITL 1.600.000.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de Monsieur Norbert Schmitz, prénommé.

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenu au présent acte, Monsieur Marco Pasetti, dirigeant de sociétés, demeurant à I-20121 Milan, Via Sandro Sandri, 2, lequel déclare souscrire les cents soixante mille (160.000) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par Monsieur Marco Pasetti, préqualifié.

Les cent soixante mille (160.000) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un milliard six cents millions de liras italiennes (ITL 1.600.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article quatre 1^{er} alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un milliard sept cents millions de liras italiennes (ITL 1.700.000.000,-), représenté par cent soixante-dix mille (170.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à quatre cent cinquante mille francs (450.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé. N. Schmitz, M. Pasetti, M. Pasetti, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 1998, vol. 842, fol. 46, case 7. – Reçu 335.120 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 1998.

F. Kessler.

(28448/219/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1998.

ALADINO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 1998.

F. Kessler.

(28449/219/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1998.

CLARILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel Lenormand, cadre commercial, demeurant à F-75017 Paris, 11, rue Théodore de Banville, ici représenté par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- Madame Emma Jung-Lenormand, cadre commercial, demeurant à F-75017 Paris, 11, rue Théodore de Banville, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, à savoir:

Titre 1^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement gérer, conseiller, former et développer les participations acquises.

Art. 3. La société prend la dénomination de CLARILUX, S.à r.l.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise à l'assemblée générale des associés.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés. Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société pourra établir tout siège d'activité secondaire, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que son activité rendra nécessaire.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution. Elle pourra être dissoute avec l'accord des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le capital a été souscrit comme suit:

| | |
|--|------------|
| 1.- Monsieur Michel Lenormand, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales | 250 |
| 2.- Madame Emma Jung-Lenormand, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales | 250 |
| Total: cinq cents parts sociales | 500 |

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date de refus de cession à non-associé.

Toute cession de parts devra être constatée par acte notarié ou sous seing privé. Dans le dernier cas elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été signifié à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droits ou héritier ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. En cas d'empêchement du gérant, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés collectivement.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives que que soit le nombre des parts qui lui appartiennent, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale et obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trente mille francs (30.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux. Sont nommés gérant:

a) Monsieur Michel Lenormand, préqualifié,

b) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg.

2.- Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

3.- Le siège social est fixé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé. E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 1998, vol. 842, fol. 45, case 9. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 1998.

F. Kessler.

(28460/219/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1998.

C.V.L. CHASSIS VERANDA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 38, rue de Hobscheid.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrice Hanon, délégué-commercial, demeurant à B-1300 Wavre, 47, avenue du Centre Sportif.

2. Monsieur Claude Rodrigue, délégué-commercial, demeurant à B-6700 Arlon, 34, rue Saint-Jean.

3. Monsieur Pierre Goudima, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 196, rue de Diekirch.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de C.V.L. CHASSIS VERANDA LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Steinfort.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la représentation, l'achat et la vente de châssis de fenêtres et de portes ainsi que la pose de châssis et de vérandas.

Elle peut faire toutes les transactions immobilières, et notamment l'achat et la vente, la location, la gestion et la mise en valeur d'immeubles, pour son propre compte et pour le compte de tiers aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans devenir agent immobilier.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents francs (2.500,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le trente septembre à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|---|------|
| 1. Monsieur Patrice Hanon, prénommé | 100 |
| 2. Monsieur Claude Rodrigue, prénommé | 100 |
| 3. Monsieur Pierre Goudima, prénommé | 300 |
| Total: cinq cents parts sociales | 500. |

Toutes les actions ont été libérées jusqu'à concurrence de 40 %, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Patrice Hanon, prénommé.
 - b) Monsieur Claude Rodrigue, prénommé.
 - c) Monsieur Pierre Goudima, prénommé.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire: CITICONSEIL, S.à r.l., avec siège à Eischen, 19, Cité Bettenwies.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.
- 5) Le siège social de la société est fixé à L-8422 Steinfort, 38, rue de Hobscheid.
Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.
Signé: P. Hanon, C. Rodrigue, P. Goudima, A. Biel.
Enregistré à Capellen, le 16 juin 1998, vol. 413, fol. 4, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La présente expédition signée par M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de son confrère dûment empêché.

Capellen, le 10 juillet 1998.

J.-J. Wagner.

(28461/203/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1998.

**SYRIO S.A., Société Anonyme,
(anc. SYRIO HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding SYRIO HOLDING S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial C page 12292/98.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Andrea Adam, employée privée, demeurant à D-Schweich.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social de ITL 65.000.000,-, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société pour en faire une SOPARFI.
2. Modification afférente de la raison sociale en SYRIO S.A.
3. Ajout d'un paragraphe à l'article 3 des statuts.
4. Modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er}, article 2 et 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'objet social de la société est changé et en conséquence la société devient une société de participations financières (SOPARFI).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale en SYRIO S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe à l'article 3 des statuts.

Deuxième et troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier l'article 1^{er} alinéa 1^{er}, l'article 2 et l'article 3 dernier alinéa des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er} alinéa 1^{er}.** Il est formé une société de participations financières (SOPARFI) sous la dénomination de SYRIO S.A.»

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières lui paraissant utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

«**Art. 3. Dernier alinéa.** A la date d'entrée en vigueur de l'EURO, le capital sera automatiquement converti en EURO (1 EURO = 1 XEU).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Koeune, Adam, Thommes, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 1998, vol. 842, fol. 44, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 8 juillet 1998.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(28430/207/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

SUPERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.508.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 25 août 1993.

—

Depuis l'assemblée générale du 30 avril 1998, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg, président;
2. Monsieur Rino A. Rigon, industriel, demeurant à Vicenza (I);
3. Madame Linda Rudewig, licenciée en lettres, demeurant à Rippig;
4. Monsieur Adriano Filippi, administrateur de société, demeurant à Vicenza (I);
5. Monsieur Roberto Matteazzi, administrateur de société, demeurant à Vicenza (I);
6. Madame Chantal Leclerc, employée privée, demeurant à Rodemack (F);
7. Maître Jean-Marc Ueberecken, avocat, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUPERLUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1998, vol. 509, fol. 55, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28429/255/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

TAILOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 56.107.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1998, vol. 509, fol. 52, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1998.

Pour la société

Signature

(28431/651/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

SPECALY ALIGROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2317 Howald, 21A, avenue Général Patton.
R. C. Luxembourg B 20.492.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 juillet 1998.

Signature.

(28427/678/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

COVESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.929.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 octobre 1998 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélections des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

I (03715/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

FULLGRAPH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.208.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 octobre 1998 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1998
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (03760/534/16)

Le Conseil d'Administration.

BELLEVUE PROMOTION S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 46.413.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 octobre 1998 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturant le 30 juin 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g) divers.

I (03774/045/18)

Le Conseil d'Administration.

PARBAT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 41.084.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mercredi, le 7 octobre 1998 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 1996.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (03797/537/19)

Le Conseil d'Administration.

FIDELITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1021 Luxembourg, Kansallis House, place de l'Etoile.
R. C. Luxembourg B 34.036.

Notice of Extraordinary General Meeting of the Shareholders of FIDELITY FUND - CapitalBuilder DM Income Fund
Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of FIDELITY FUNDS - CapitalBuilder DM Income Fund (the «Fund») will be held at the registered office of the Company on *October 12, 1998* at 11.00 a.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

To allocate the assets of FIDELITY FUNDS - CapitalBuilder DM Income Fund to those of FIDELITY FUNDS - Euro Bond Fund following which the shares of FIDELITY FUNDS - CapitalBuilder DM Income Fund will be converted into shares of FIDELITY FUNDS - Euro Bond Fund, to be renamed FIDELITY FUNDS - Euro Bond Fund.

The exchange ratio will be determined on the basis of the net asset value of both share classes concerned on the day of the amalgamation, effective October 9, 1998, and will be published accordingly.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in the aggregate more than three per cent (3 %) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders may attend and vote at the meeting or may appoint another person to attend and vote. Such proxy need not be a shareholder of the Fund.

No quorum is required for a valid deliberation on the agenda, and a decision in favour of the resolution proposed shall be approved by a simple majority vote of the shares present or represented at the meeting.

28 July 1998.

I (03837/584/25)

On behalf of the Board of Directors.

BISCARROSSE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 15.603.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 8. Oktober 1998 um 11.00 Uhr mit folgender Tagesordnung am Gesellschaftssitz stattfinden wird, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Vorlage und Genehmigung der Beschlüsse der Verwaltungsratssitzung.
2. Vorlage und Genehmigung des Berichtes des Aufsichtskommissars.
3. Vorlage und Genehmigung des Jahresabschlusses per 31. Dezember 1997.
4. Ergebnisverwendung.
5. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
6. Statutarische Neuwahlen.
7. Verschiedenes.

I (03831/020/18)

Der Verwaltungsrat.

32107

CENTENIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.117.

The shareholders are hereby convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held on *7th October 1998* at 14.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Acceptance of the resignation of the statutory auditor;
2. Appointment of the new statutory auditor;
3. Miscellaneous

I (03806/595/14)

The Board of Directors.

MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.216.

The shareholders are hereby convened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held on *7th October 1998* at 10.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Acceptance of the resignation of the statutory auditor;
2. Appointment of the new statutory auditor;
3. Miscellaneous.

I (03807/595/14)

The Board of Directors.

MADE BY SAM'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 26, rue St Mathieu.
R. C. Luxembourg B 19.034.

Les associés sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui aura lieu le *8 octobre 1998* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital en numéraire avec prime d'émission
2. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants
3. Création d'un nouveau capital autorisé
4. Augmentation du nombre de poste d'administrateurs de 3 à 4
5. Nomination d'un quatrième administrateur
6. Divers

I (03829/317/18)

*Signature
Mandataire*

LUDOVICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.306.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi *8 octobre 1998* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03820/009/16)

Le Conseil d'Administration.

KB BONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.062.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société qui aura lieu le 28 septembre 1998 à 15.15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société en KBC BONDS;
2. Modification permettant la fusion d'un compartiment avec un autre compartiment de la SICAV ou la fusion avec un autre organisme de placement collectif.
3. Modification de l'article 1 et de l'article 28 des statuts pour refléter les modifications décidées.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50% au moins des actions en circulation. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions au porteur pour le 22 septembre 1998 au plus tard au siège de la KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (03722/755/21)

Le Conseil d'Administration.

UBAM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.412.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 28 septembre 1998 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 16 par 2: suppression des mots «de l'ouest» après le mot «Europe»;
2. Ajout d'un paragraphe à l'article 16 afin de permettre à la SICAV d'effectuer des opérations d'investissement par l'intermédiaire de sociétés filiales ou succursales établies à l'étranger et qu'elle contrôle à 100 % afin de tirer avantage de traités internationaux applicables contre la double imposition;
3. Suppression des mots «CBI-TDB» au dernier paragraphe de l'article 17;
4. Modification de l'article 28 afin de permettre l'apport d'un compartiment à un autre compartiment de la SICAV ou la fusion d'un compartiment avec un autre organisme de placement collectif.

Chaque action entière donne droit à une voix.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibérera valablement que si la moitié du capital est représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (03723/755/20)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX BOND FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.666.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 28 septembre 1998 à 15.45 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification permettant la fusion d'un compartiment avec un autre compartiment de la SICAV ou la fusion avec un autre organisme de placement collectif.
2. Modification de l'article 28 des statuts pour refléter les modifications décidées.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50% au moins des actions en circulation. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions au porteur pour le 22 septembre 1998 au plus tard au siège de la KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

II (03745/755/20)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'EQUIPEMENT DE L'HOTELLERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.384.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 septembre 1998 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03483/534/16)

Le Conseil d'Administration.

DESALLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.195.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 5 octobre 1998 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 12 août 1998 n'a pas pu délibérer sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 5 octobre 1998 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03642/534/15)

Le Conseil d'Administration.

BAMBERG FINANZ AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.217.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 30 septembre 1998 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (03643/534/15)

Le Conseil d'Administration.

PRATULO A.G.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue St. Hubert.
R. C. Luxembourg B 55.037.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la société anonyme PRATULO A.G. qui aura lieu le 29 septembre 1998 à 16.00 heures en l'étude de Maître Frank Baden, notaire, à Luxembourg, 17, rue des Bains, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1° Dissolution et mise en liquidation de la Société.
- 2° Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3° Divers.

II (03740/200/15)

Le Conseil d'Administration.

UNICO UMBRELLA FUND.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.158.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 septembre 1998 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises
2. Approbation du bilan au 30 juin 1998 et du compte de pertes et profits pour l'exercice comptable commençant le 1^{er} juillet 1997 et se terminant le 30 juin 1998
3. Décharge aux administrateurs
4. Affectation des résultats nets
5. Election ou réélection des administrateurs et du réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire
6. Divers

Pour être admis à l'assemblée générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres à l'une des institutions participantes telles qu'elles sont définies dans le prospectus de vente de UNICO UMBRELLA FUND, et faire part de son désir d'assister à l'assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

II (03594/755/24)

Le Conseil d'Administration.

FIDELITY FAR EAST FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile, Kansallis House.
R. C. Luxembourg B 16.926.

As the Extraordinary General Meeting of September 1, 1998 did not reach the quorum of 50 % required by law, notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of FIDELITY FAR EAST FUND SICAV («the Company») will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on *October 5, 1998* at 11.00 a.m. to consider the following agenda:

Agenda:

1. To resolve to liquidate the Company.
2. To appoint FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. as the Liquidator and to determine the powers to be granted to the Liquidator and the liquidation procedure.
3. To fix the date of the second Shareholders' Meeting to hear the Report of the Liquidator and to appoint COOPERS AND LYBRAND, Luxembourg as the Auditors of the Company.
4. To fix the date of the third Shareholders' Meeting to hear the Report of the Auditor and to decide the close of the Liquidation of the Company.

No quorum of shares present or represented at the Meeting is required in order to deliberate validly on the agenda. A decision in favour of the Resolution No. 1 of the agenda must be approved by Shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Company with regard to ownership of shares which constitute in the aggregate more than three percent (3 %) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any Meeting by proxy.

July 10, 1998.

II (03663/584/27)

By Order of the Board of Directors.

FIDELITY SPECIAL GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile, Kansallis House.
R. C. Luxembourg B 20.095.

As the Extraordinary General Meeting of September 1, 1998 did not reach the quorum of 50 % required by law, notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of FIDELITY SPECIAL GROWTH FUND SICAV («the Company») will be held at the registered office of the Company in Luxembourg on *October 5, 1998* at 11.00 a.m. to consider the following agenda:

Agenda:

1. To resolve to liquidate the Company.

2. To appoint FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. as the Liquidator and to determine the powers to be granted to the Liquidator and the liquidation procedure.
3. To fix the date of the second Shareholders' Meeting to hear the Report of the Liquidator and to appoint COOPERS AND LYBRAND, Luxembourg as the Auditors of the Company.
4. To fix the date of the third Shareholders' Meeting to hear the Report of the Auditor and to decide the close of the Liquidation of the Company.

No quorum of shares present or represented at the Meeting is required in order to deliberate validly on the agenda. A decision in favour of the Resolution No. 1 of the agenda must be approved by Shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Company with regard to ownership of shares which constitute in the aggregate more than three percent (3 %) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any Meeting by proxy.

July 10, 1998.

II (03664/584/27)

By Order of the Board of Directors.

FIRO, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.868.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le lundi 28 septembre 1998 à 15.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'Assemblée Générale Statutaire du 2 avril 1998 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03702/011/15)

Le Conseil d'Administration.

CAPINCO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.164.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 29 septembre 1998 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du liquidateur, Monsieur Bernard Ewen.
- Nomination du Commissaire à la liquidation.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03741/009/15)

Le Conseil d'Administration.

PANDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.796.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra au siège social en date du 26 septembre 1998 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Elections statutaires.
2. Transfert de siège social.
3. Divers.

II (03744/000/16)

*Le conseil d'administration
Signature*

KB RENTA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.696.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 28 septembre 1998 à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société;
2. Modification permettant la fusion d'un compartiment avec un autre compartiment de la SICAV ou la fusion avec un autre organisme de placement collectif.
3. Modification des statuts pour refléter les modifications décidées.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50% au moins des actions en circulation. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions au porteur pour le 22 septembre 1998 au plus tard au siège de la KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (03746/755/23)

Le Conseil d'Administration.

VIKING FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 23.099.

Notice is hereby given to Shareholders of VIKING FUND, SICAV («the Company»), that the

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the registered office of the Company on Monday 28 September 1998 at 15.30 p.m. for the purpose of deliberation and voting upon the following

Agenda:

1. Submission and approval of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Submission and approval of the Annual Report for the financial year ended 30 June 1998
3. Discharge of the Directors and Auditor in respect of their duties carried for the year ended 30 June 1998
4. Election or reelection of Directors and Auditor
5. Any other business.

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the Shareholders present or represented.

A Shareholder entitled to attend and vote at the meeting may appoint a proxy to attend and vote on his behalf and such proxy need not be a Shareholder of the Company.

In order to be entitled to attend the meeting, holders of bearer shares must deposit their bearer share certificates five working days prior to the meeting with one of the institutes mentioned in the prospectus.

II (03756/000/23)

By Order of the Board of Directors.